



Dispositif incubateur étudiants Namur : Conditions générales

1 – MISE EN CONTEXTE

L'incubateur étudiant de Namur est un dispositif visant à offrir aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur situés en province de Namur, un ensemble de services leur permettant de lancer leur projet d'entreprise en parallèle de leurs études.

Ce projet est possible grâce au soutien financier de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) sous l'impulsion du Plan Marshall 4.0 et du Small Business Act wallon. L'AEI coordonne au total 5 dispositifs Étudiants-Entrepreneurs en Wallonie (Liège, Charleroi, Louvain-la-Neuve, Mons et Namur).

Le dispositif à Namur est coordonné par le Bureau Économique de la Province (BEP) en partenariat important et collaboration intense avec les acteurs suivants :

- AEI
- BEP
- ESA
- GxABT - ULg
- HEAJ
- HENALLUX
- HEPN
- IMEP
- ITN
- Namur Invest
- Pôle Académique de Namur (PAN)
- Réseau Entreprendre
- UNamur

2 – CONDITIONS D'ADMISSION À L'INCUBATEUR

Pour être admis à l'incubateur étudiant de Namur 2016-2017, les candidats devront :

- Être originaires de la région et/ou inscrits de manière régulière dans un établissement d'enseignement supérieur du territoire ;
- Avoir entre 18 et 30 ans et être inscrits dans un cursus scolaire de plein exercice ou en horaire décalé ¹ ;
- Avoir la volonté déterminée de créer une activité en Province de Namur dans les 2 ans ;
- Remplir un dossier écrit d'admission (inscription en ligne via le site de l'incubateur ou via le site du PAN) ;
- Présenter le dossier devant un comité de sélection.

C'est le comité de sélection qui statuera sur l'accès ou non au dispositif d'incubation.

Les étudiants incubés et leur projet seront sélectionnés sur base des critères suivants (3 volets) :

PROFIL DE L'ÉTUDIANT

- Les étudiants font preuve d'esprit entrepreneurial et d'esprit critique. Ils montrent de la maturité, de la flexibilité et sont ouverts à la discussion, aux retours (feedback) et aux remises en question.
- Les porteurs de projet sont enthousiastes et défendent bien leur projet. Ils montrent de l'ambition et ont la volonté de lancer réellement le projet.

PROJET

- Le projet revêt un caractère novateur et semble répondre véritablement à un besoin (proposition de valeur en adéquation avec un besoin).
- Le projet présente un certain potentiel ou un potentiel certain : la maturité du projet doit être au stade de l'idée tangible, « en voie de concrétisation ».

INCUBATION

- La valeur ajoutée de l'incubation est bien réelle.

¹ Il faut que le statut principal du candidat soit bien celui d'étudiant. Toute « exception » (par rapport à l'âge, au cursus...) est possible, mais devra faire l'objet d'une acceptation supplémentaire de l'AEI.

3 – L'ACCÈS À L'INCUBATEUR ÉTUDIANT / DÉROULEMENT

La sélection des projets admis à l'incubateur se fera en 2 étapes :

- un dossier écrit ;
- une présentation du projet devant un comité de sélection.

Les 2 étapes sont complémentaires.

a) Le dossier écrit

L'étudiant désireux d'introduire une demande d'accès à l'incubateur devra remplir un dossier de demande.

Dans une perspective de facilitation de traitement et de diminution de la charge administrative, le dossier sera commun pour la demande d'octroi du statut d'étudiant entrepreneur et la demande d'accès à l'incubateur. L'étudiant devra cocher s'il souhaite activer l'une ou l'autre procédure.

Le dossier écrit comprendra :

- Une fiche signalétique claire de l'étudiant
- Des questions sur son esprit d'entreprendre
- Une description du projet
- Des questions sur les besoins identifiés pour l'évolution du projet et sur les attentes par rapport à l'incubateur
- Des questions sur le pourquoi d'une demande de statut d'étudiant entrepreneur

Le formulaire de demande sera informatisé. Cette informatisation permettra de faire des recoupements entre les porteurs du même projet et d'activer les questions en fonction de la demande (statut étudiant entrepreneur, incubateur ou les 2).

b) Le comité de sélection

Le comité de sélection sera animé par l'incubateur et sera composé de :

- 1 représentant de l'AEI
- 1 représentant du Pôle Académique de Namur
- 1 entrepreneur de la région
- 1 invest
- 1 représentant du BEP

Le comité pourra être activé à chaque introduction de dossier. Un calendrier sera préfixé pour le début de l'année académique à la fréquence d'une fois par mois. Le rendez-vous sera maintenu si demande(s) il y a. Si pas de demande, le rendez-vous sera libéré.

Le déroulement du jury se fera comme suit :

- 10-15 minutes de présentation du projet par les porteurs de projet (si équipe, équipe au complet).
- 10-15 minutes de questions-réponses
- 10-15 minutes de délibération (huis-clos jury)
- 10-15 minutes de débriefing

À l'issue de la délibération, lors du débriefing, les étudiants seront directement fixés sur leur intégration à l'incubateur ou non. Un retour sera donné aux porteurs des projets sur la décision du jury. Un mail sur la décision sera également envoyé au(x) porteur(s) de projet dans les jours qui suivent le comité.

L'accès à l'incubateur sera ensuite formalisé par une convention entre le BEP (agissant en sa qualité de coordinateur du dispositif incubateur étudiant-entrepreneur) et le(s) porteur(s) du projet retenu. (cf. contrat)

La durée de validité de l'accès à l'incubateur sera de 1 an à compter de la date de signature de la convention par les 2 parties. En cas d'évaluation positive à la fin du contrat, celui-ci pourra être renouvelé pour une année supplémentaire, sans devoir évidemment repasser par le comité de sélection.

Le nombre de projets choisis ne sera pas limité. Le choix se fera exclusivement sur la qualité des projets, sur base des critères énoncés ci-dessus.

3 – L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INCUBÉS

L'offre de l'incubateur étudiant de Namur (2016-2017) comprend :

- des formations collectives via le NEC (NEC 1 + NEC 2) ;
- un accompagnement personnalisé ;
- le parrainage par des entrepreneurs expérimentés ;
- la possibilité d'activer des heures de consultation avec des experts (question ponctuelle) ;
- un lieu « ressources » mis à disposition des étudiants incubés au TRAKK ;
- une valorisation du travail effectué.

Pour le parcours de formations collectives (NEC), le calendrier sera connu dès septembre 2016. La participation à ces modules est vivement conseillée pour les participants.

L'incubateur préconise une participation à au moins 80% du NEC.

Pour les étudiants qui intègreraient l'incubateur à un moment ne leur permettant pas de suivre le NEC 1 (2017), les différents outils et avantages de l'incubateur restent bien évidemment à leur disposition tout au long de la durée de leur contrat. En fonction des calendriers, du timing réalisable et de la maturité du projet, l'incubateur étudiant de Namur proposera aux porteurs de projet un nouveau planning : insertion éventuelle du NEC en cours, participation au NEC 2, proposition de conseils autres avant la session suivante...

Au cours de leur parcours au sein de l'incubateur, les étudiants se verront attribuer un coach attiré, coach correspondant au mieux à leur domaine d'activités (BEP, UCM, Job'in...). Chaque projet pourra également être parrainé par un entrepreneur expérimenté.

De plus, en fonction de leurs besoins, les étudiants incubés pourront activer un « pot d'heures » auprès d'experts ou d'entrepreneurs expérimentés pour des questions pointues ou plus spécifiques à leur projet (pool incubateur).

L'incubateur mettra à disposition des étudiants incubés un bureau au sein du TRAKK. Cet espace convivial devrait notamment faciliter la mise en réseau, les prototypages et tests de produits... Les étudiants incubés, par l'emplacement même de ce bureau, bénéficieront de tous les avantages d'un hub créatif.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA RÉALITÉ DES ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

Pour les projets retenus, l'incubateur étudiant de Namur prendra en considération l'ensemble de la condition de l'étudiant-entrepreneur, c'est-à-dire que les participants seront aidés aussi bien à réussir dans leurs études que dans l'aboutissement de leur projet entrepreneurial.

Pour aider les participants dans leurs études, les écoles de l'enseignement supérieur de la région se mettent régulièrement autour de la table. Leurs objectifs : mettre en place des mesures qui aideront les étudiants qui souhaitent entreprendre à combiner plus facilement études et entrepreneuriat. Ainsi, plusieurs pistes sont actuellement envisagées et devraient être concrétisées pour la rentrée académique de septembre 2016 comme le statut d'étudiant entrepreneur, la possibilité d'aménager les horaires ou la valorisation des formations reçues au sein de l'incubateur en ECTS.

4 – LE PROGRAMME DE FORMATIONS COLLECTIVES / NEC

sous réserve de modification.

L'incubateur étudiant de Namur propose un programme d'actions collectives destinées à l'analyse du projet et à la construction de sa mise en œuvre. Les actions seront développées en 2 phases réparties sur plusieurs mois (2 ans max.).

- 1) La participation de l'(des) étudiant(s) aux modules de formation du NEC - phase 1 permet d'aboutir à un premier niveau de réflexion/validation du projet de l'entreprise.
- 2) La participation du PROJET au NEC - phase 2 est également prévue, sous réserve d'évaluation positive suite à la phase 1. Cette phase 2 est plutôt orientée développement.

Le programme se construirait dès lors comme suit :

1. Accompagnement dans la phase de lancement – NEC 1 (en phase de construction / sous réserve de modification)

Cet accompagnement se déroule dans le cadre du NEC (Namur Entrepreneurship Center) qui fait partie intégrante du Dispositif Local Étudiants Entrepreneurs Namurois. Il a pour volonté au travers d'un ensemble de ±9 modules (3 heures chacun), précédés d'un « Accélérateur de Projets » (1,5 jour), d'aider le futur/jeune entrepreneur à booster son projet et le faire mûrir en un laps de temps réduit. Il permet également au porteur de se doter d'une majorité d'informations ultra pratiques, concrètes et sur mesure pour son projet, et ce, dans des domaines aussi variés que l'intelligence stratégique, la finance, le Business Model Canvas, le marketing, les aspects juridiques... Il permet aussi via l'intelligence collective de travailler entre porteurs à des degrés de maturité variés de leur projet. Enfin, grâce à la soirée de clôture, chacun a l'opportunité de se confectionner un réseau de relations utile pour son développement.

2. Accompagnement dans la phase de développement – NEC 2 (en phase de construction / sous réserve de modification)

Le « NEC 2 » prend la forme d'ateliers à la carte auxquels les porteurs de projet seront invités à s'inscrire. Ces ateliers seront condensés sur une période courte : quelques jours ou 1-2 week-end. Ces ateliers permettront aux porteurs de projet d'aller plus loin et de se doter d'une majorité d'informations ultra pratiques, concrètes et sur mesure, et ce, dans des domaines aussi variés que la créativité, la propriété intellectuelle, les nouveaux modèles économiques, l'IS, l'économie circulaire... Il permet aussi via l'intelligence collective de travailler entre porteurs à des degrés de maturité variés de leur projet.

TEST LAB

Les porteurs de projet se verront proposer le Test Lab d'Azimut. Ce dispositif permet de se lancer concrètement dans le projet avec un numéro d'entreprise « test ». Le Test Lab peut s'étendre de 6 à 20 mois. (*conditions propres à Azimut*)

5 – L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ

a) Accompagnement par un coach

Durant l'incubation, les porteurs de projet auront la possibilité d'actionner un pot d'heures auprès d'un coach, d'un conseiller issu du BEP, de l'UCM, de Job'in, de Job'in design, de Propage... ou de tout autre opérateur préalablement défini comme le plus approprié au projet, une fois l'organisme de suivi attribué.

L'objectif est de mettre à la disposition un nombre d'heures d'accompagnement prédéterminé d'un conseiller, à actionner sur les matières qui posent le plus question, et ce au moment où les porteurs de projet l'estiment le plus pertinent.

À noter : l'(les) étudiant(s) n'a(ont) pas l'obligation de consommer le tout. Il(s) active(nt) cette aide à sa(leur) meilleure convenance, en fonction des besoins, mais aussi des disponibilités du coach attitré.

À noter également que ce suivi a une durée limitée dans le temps et est soumis aux conditions propres du conseiller (rendez-vous et nombre d'heures fixés en fonction de ses disponibilités).

b) « Pool incubateur » : entrepreneurs expérimentés et experts spécialisés

L'incubateur étudiant de Namur constitue une réserve d'entrepreneurs expérimentés et experts spécialisés ayant la volonté d'aider des jeunes à lancer leur entreprise.

En fonction des besoins spécifiques des porteurs de projet, l'incubateur étudiant de Namur pourra faire appel à ce pool de personnes ressources, entrepreneurs expérimentés ou experts sur des matières pointues.

Les porteurs de projet pourront actionner un pot d'heures de consultation prédéterminé.

Ce pool pourrait également être sollicité pour remplacer un membre du jury de sélection à l'accès à l'incubateur, pour le parrainage d'un groupe...

Un défraiement pour ces personnes ressources pourrait être prévu (sur base de 310€ htva/½ journée : déplacement, préparation, conseils... compris).

6 – LES ENGAGEMENTS DE L'INCUBATEUR ÉTUDIANT DE NAMUR

Les engagements que les organisateurs prennent vis-à-vis des participants sont les suivants :

- Aider, en bon père de famille, les participants dans toutes les démarches relatives au développement de leur projet de différentes manières (dans une logique d'aide et non de « faire à la place de ») :
 - o les mettre en relation avec un accompagnateur de projets d'entreprise professionnel ;
 - o activer le réseau du Dispositif Étudiants-entrepreneurs afin de trouver les ressources dont ils ont besoin ;
 - o proposer un plan de formations cohérent au développement de projets entrepreneuriaux portés par des jeunes (NEC) ;
 - o leur donner accès à un espace de travail adapté et collaboratif au TRAKK ;
 - o les diriger, en fin de processus, vers l'accompagnement et/ou la solution la plus adaptée pour pouvoir procéder à la création effective de leur activité.
- Communiquer sur l'incubateur étudiant de Namur et donner, de cette manière, de la visibilité aux participants et à leurs projets.
- Utiliser, de manière appropriée et professionnelle, les supports sur lesquels figure l'image d'un ou de plusieurs participants à l'incubateur étudiant de Namur.
- Coordonner, dynamiser et faire évoluer l'incubateur étudiant de Namur.
- Travailler avec les établissements scolaires de la région à la mise en place de mesures visant à permettre aux participants de combiner plus facilement études et entrepreneuriat.

Tous ces services sont offerts gratuitement aux étudiants incubés. Pour information, le package total de ce qui leur est proposé a une valeur estimée à 12.000€/projet.

7 – LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LES ÉTUDIANTS INCUBÉS

En s'inscrivant pour intégrer l'incubateur, et sous réserve évidemment que les projets soient retenus par le jury de sélection, les participants s'engagent à :

- S'impliquer avec toute la motivation et l'énergie nécessaires dans le développement de leur propre projet avec l'objectif d'une création d'entreprise dans les 2 ans ;
- Se donner tous les moyens nécessaires pour y arriver ;
- Participer autant que possible à l'ensemble des activités organisées dans le cadre de l'incubateur (80%) ;
- Communiquer sur leur participation au dispositif incubateur de Namur en jouant un rôle important d'ambassadeurs au sein de leur établissement, en partageant les différents supports de communication mis à leur disposition et en donnant de la visibilité à leurs démarches ;
- Accepter d'être filmés et pris en photo lors des activités organisées dans le cadre de l'incubateur étudiant de Namur et donner l'autorisation de la diffusion d'images sur lesquelles ils apparaissent aux organisateurs et à leurs partenaires dans le cadre du projet d'incubation.
- S'interdire formellement de divulguer à l'égard de toute personne étrangère au projet tous renseignements ou documents concernant d'autres projets et/ou travaux en cours dont ils pourraient avoir connaissance durant des événements communs.

8 – CONTRAT / CHARTE D'ENGAGEMENT

Ces différents engagements réciproques seront formalisés dans un contrat d'engagement qui devra être signé par les parties prenantes au plus tard lors de l'entrée concrète des participants dans le programme. Les organisateurs et les participants sont tenus de respecter ces engagements tout au long du programme.

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs engagements de la part d'un participant, les organisateurs se réservent le droit de l'exclure du dispositif incubateur étudiant de Namur. Cette décision ne pourra être prise qu'après avoir eu un entretien avec le ou les participants concernés, afin de comprendre les raisons des manquements et de tenter de trouver des solutions. Cependant, si les porteurs de projet ne répondaient ou ne se présentaient pas au rendez-vous, et ce à 2 reprises, le projet sera considéré comme exclu sans discussion.

En cas d'abandon du projet et du suivi « incubateur », les porteurs de projet devront le signaler à l'incubateur par écrit. Un rendez-vous d'évaluation sera proposé afin de mieux comprendre l'abandon.

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs engagements de la part des organisateurs, les participants doivent le faire savoir au plus vite à Coralie Duflocq (gestionnaire du projet incubateur étudiants – BEP) qui sera chargée de trouver une solution rapide à ces manquements.

9 – COORDONNÉES DE CONTACT

Pour toute information complémentaire concernant l'incubateur étudiant de Namur, la personne de contact est :

Coralie DUFLOUCQ

cdu@bep.be

Tél. bureau : 081/71 71 17

gsm : 0495/36 29 59